

Marignytiatives

Le journal de la commune de Marigny-le-Lozon



C'est la rentrée !

AUTOMNE 2022



Le mot du Maire...

Après le beau temps, la pluie, enfin !

En ce début d'automne, nous voyons tomber la pluie avec un vrai soulagement. L'été fut chaud, vraiment très chaud ! Mais surtout, l'été a été sec et l'eau a manqué. Le niveau des réserves de notre territoire est tombé si bas que les autorités préfectorales ont dû prendre des mesures de restriction. Grâce à la mobilisation de chacun, nous avons pu éviter des coupures d'eau. Mais restons vigilants : malgré l'abondance des dernières pluies, les réserves n'ont pas retrouvé leur niveau normal et les restrictions restent d'actualité.

La canicule et la sécheresse, conséquences du réchauffement climatique, doivent nous rappeler que les ressources ne sont pas inépuisables. Notre bocage normand est une véritable arme contre la pénurie. Un environnement bien entretenu, notamment l'entretien des cours d'eau et des haies sur son terrain, absorbera mieux les aléas de la météo. Et pour ce faire, chacun doit agir à son échelle.

De la même manière, la hausse incontrôlée des coûts de l'énergie nous oblige à penser notre environnement et notre consommation différemment. C'est pourquoi le conseil municipal a décidé, entre autres, d'éteindre l'éclairage public de 23h à 6h. Cette mesure importante devrait permettre à la commune d'économiser 25 % de la facture annuelle et de préserver les ressources naturelles. J'ai également demandé aux entreprises de procéder de même pour les vitrines et enseignes.

Alors que nos plus jeunes ont repris le chemin de l'école depuis un peu plus d'un mois, il est intéressant de rappeler que 398 élèves se rendent chaque jour dans les deux écoles de la commune, 324 au collège et 38 à l'IME-IDRIS, soit 760 enfants, rien que ça !

Le dynamisme de notre jeunesse ne doit pas nous faire oublier nos aînés. Septembre fut aussi l'occasion de se retrouver pour le traditionnel repas du Fil d'Argent, avancé de quelques semaines en raison des prochains travaux de la salle des fêtes qui devraient commencer dans quelques jours.

De même pour l'ancienne communauté de communes que Manche Habitat va transformer en logements de haute qualité environnementale : une offre bienvenue, en plein cœur de bourg, à deux pas de nos commerces !

La période des confinements et des gestes barrières n'est pas encore tout à fait derrière nous mais il est indispensable de retrouver notre convivialité et la solidarité qui est la marque de fabrique de nos territoires ruraux.

Prenez soin de vous, prenons soin de nous !

Fabrice LEMAZURIER



Dans ce numéro

| | |
|--------------------------|-----|
| Edito du Maire | 2 |
| Restaurant scolaire | 3 |
| Ecole de musique | 3 |
| Mission locale | 3 |
| C'est la rentrée | 4 |
| Action sociale | 6 |
| Personnes âgées | 6-7 |
| Environnement | 8 |
| Manche Habitat | 10 |
| Ca s'est passé chez nous | 11 |
| Entreprise Baum'Elec | 14 |
| Randonnée | 14 |

Editeur : Mairie de Marigny-le-Lozon

1 Place Cadenet - Marigny

50570 MARIGNY-LE-LOZON

Directeur de la publication : F.LEMAZURIER

NOUVEAU GESTIONNAIRE AU RESTAURANT SCOLAIRE

Après avoir travaillé 20 ans dans les métiers de la restauration en France et à l'étranger pour différents établissements, Karl KREICHER est le nouveau gestionnaire du restaurant scolaire de l'école de Marigny-le-Lozon.

L'équipe du restaurant scolaire accueille chaque jour entre 320 et 330 enfants.



L'ÉCOLE DE MUSIQUE DÉMÉNAGE !

L'école de musique intercantonale Canisy-Marigny a élu domicile auprès de l'école Julien Bodin, dans l'ancienne entrée de l'école maternelle et à l'étage. Tout l'été, les agents des services techniques ont œuvré pour accueillir les musiciens dans de bonnes conditions. Désormais, tous les cours d'instrument en individuel et la formation musicale en groupe se déroulent rue des Sports, exception faite de la batterie qui se tient au collège. Ce nouvel environnement va permettre de développer de nouveaux partenariats avec les écoles publique et privée mais aussi avec les autres établissements du territoire. Alors n'hésitez pas à venir découvrir l'intégralité de l'offre proposée : il y a sûrement un instrument qui vous tente !



La Mission Locale Saint-Lô Carentan, c'est un accompagnement personnalisé, individuel et gratuit des jeunes de 16 à 25 ans pour :

- les aider dans leurs démarches relatives à la formation et l'emploi
- répondre aux questions de mobilité, de logement, de santé
- bénéficier d'aides financières ponctuelles.

Une permanence est proposée au Pôle Public le lundi matin, sur RDV.



La mission locale propose un programme d'activités à Marigny-le-Lozon pour la fin d'année (sur inscription) :

- **13 Octobre** : atelier convivial pour apprendre à fabriquer vos soins naturels
- **15 Novembre** : atelier mobilité : entraînement au code de la route sur PS4 et simulation de conduite
- **12 Décembre** : atelier web radio

Les activités auront lieu Salle Charlotte Mac Lear au Pôle Public, 1 place Cadenet à Marigny-Le-Lozon.

Contact : 02 33 57 17 17

mle-saint-lo@ml-saintlocarentan.fr

C'est la rentrée !

L'ÉCOLE JULIEN BODIN

Pour la rentrée 2022-2023, l'effectif de l'école Julien Bodin est de 307 élèves en incluant les élèves du dispositif ULIS. L'école accueille également une classe externalisée de l'IDRIS qui compte 9 élèves.

Parmi les projets prévus cette année, tous les CM2 partiront en classe transplantée fin mai et l'école propose la reprise de l'USEP (activités sportives certains mercredis après-midi) pour les enfants du cycle 3.

L'école a pour objectif d'obtenir le niveau 2 du label E3D (École en Démarche globale de Développement Durable).



ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET ÉCO-DÉLÉGUÉS

Le vendredi 30 septembre, les CM2 de l'école Julien Bodin sont venus au Pôle public pour accomplir leur devoir citoyen et élire leurs délégués. Ils ont été accueillis par Huguette Besson, adjointe au maire en charge des affaires scolaires et de la culture et ont pu visiter la maison communale sous bonne direction.



L'ÉCOLE NOTRE DAME

Cette année l'école compte une petite centaine d'élèves répartis en quatre classes (TPS-PS-MS-GS, GS-CP, CE1-CE2 et CE2-CM1-CM2) ; répartition qui s'est vue modifiée pour l'équilibre des effectifs. Par ailleurs, les enseignantes sont toutes restées fidèles à leur poste.

Les projets pédagogiques se tourneront autour du thème « Au fil de l'Histoire » avec pour objectif de retracer la frise chronologique au travers du travail et des découvertes des quatre classes. Les sorties scolaires s'orienteront ainsi vers ce thème pour finaliser notre projet d'année.

Au niveau des projets de la structure, l'école est en attente des nouveaux portails qui arriveront en cours d'année, afin d'accueillir les enfants de manière plus sécuritaire et que l'école soit plus accueillante pour tous !



L'IME-IDRIS DE MARIGNY

Comme chaque année, la rentrée scolaire des élèves de l'IME-IDRIS de Marigny a eu lieu dans les différents établissements scolaires accueillant ces jeunes en situation de handicap. Présents depuis fin août sur l'établissement médico-social sur le site de Marigny, les 38 élèves scolarisés ont repris le chemin de la classe, le 1^{er} septembre, encadrés par 5 professeurs des écoles de l'éducation nationale.

Ainsi, l'école élémentaire Julien BODIN a vu 9 jeunes enfants de 7 à 11 ans arriver sur la classe externalisée de l'IME, encadrée par Mme Ducreux, professeur des écoles spécialisée et par deux intervenantes socio-éducatives. L'adaptation pédagogique, le rythme et les situations d'apprentissage, tout est réfléchi pour permettre une inclusion bénéfique pour ces élèves à besoins particuliers.

Du côté du collège Jean MONNET, ce sont 7 jeunes adolescents de 12 à 16 ans qui ont fait leur rentrée. Sous l'œil bienveillant de Mme Coignard, leur professeur des écoles spécialisée et d'un intervenant socio-éducatif, ils ont pu commencer à évoluer au milieu des collégiens.

Pour les plus âgés de 15 à 17 ans, ce sont deux autres sites qui accueillent les jeunes de l'IME-IDRIS en alternant classe et stage : 5 jeunes sont accueillis à la MFR de Saint-Sauveur-Lendelin dans une classe inclusive sous la responsabilité de Mme Leroux (professeur des écoles) et 5 jeunes sont accueillis sur le site d'Agneaux par M. Vigot, professeur des écoles spécialisé.

En interne, l'IME-IDRIS possède aussi une classe « Passerelle » qui accueille 7 jeunes de 8 à 17 ans gérée par Mme Lemoigne, professeur des écoles spécialisée et par 3 intervenants socio-éducatifs.

Pour l'ensemble de la structure, la rentrée s'est déroulée sereinement, le fonctionnement, l'organisation et l'habitude de la gestion de ces temps forts de la vie de ces jeunes a permis une rentrée sans surprise.



LE COLLÈGE JEAN MONNET

Cette année ce sont 324 élèves qui ont fait la rentrée au collège Jean Monnet, ils sont répartis sur 12 classes. Ce sont d'abord les sixièmes qui ont intégré leur classe le 1er septembre sous les yeux de leurs parents ensuite réunis autour d'un café d'accueil offert par le collège.

En 2022-2023, les élèves pourront bénéficier d'un enseignement de qualité avec une équipe enseignante investie et épaulée par une équipe d'agents particulièrement compétents.

Une nouveauté est à noter cette année avec l'accréditation du collège au programme Erasmus+ qui va permettre aux élèves de troisième de participer à des mobilités à l'étranger, avec un financement européen, soulageant ainsi les familles dans ce contexte de rentrée. Ces fonds européens ont été attribués au collège grâce à un gros travail des enseignantes de langues l'an passé. D'autres projets sont également programmés sur les autres niveaux et viendront ponctuer une année que nous espérons protégée de toutes restrictions sanitaires.

L'ensemble des personnels souhaite donc une bonne et belle année scolaire à l'ensemble des élèves du collège Jean Monnet.



L'ACTION SOCIALE À MARIGNY-LE-LOZON

Par délibération du 15 juillet 2022, le conseil municipal de Marigny-le-Lozon a voté le renouvellement des membres élus du CCAS qui sont : Valérie BISSON, Jean-Claude LE-GRAVEREND, Caroline BISSON, Noël MONTAGNE, Fabienne MARTIN, Florence LESAGE, Philippe PRADEAU-BREARD (nouveau membre) et Ludovic MAUDUIT (nouveau membre).

Les membres désignés restent les suivants : Marie-Christine MESLIN, déléguée MSA, Thérèse LEBOULLANGER désignée par Union Départementale des Associations Familiales de la Manche, Bénédicte DELSAUX représentant les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, Gilbert JAMARD représentant les associations de retraités et de personnes âgées du département, Madeleine GARDIE, Gérard DEPERIERS, Lydie BESNARD et Jean-Yves GIRES.

Valérie BISSON devient vice présidente. Elle est aussi maire-adjointe en charge des personnes âgées et des affaires sociales et assure une permanence chaque mardi de 9h à 10h au pôle public.



Qu'est-ce qu'un CCAS ? Quelles sont les missions du Centre Communal d'Action Sociale ?

Au sein d'une commune, il existe un établissement public dont le rôle est de venir en aide aux personnes en difficulté financière et/ou fragilisées socialement.

Cet établissement s'appelle le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Les CCAS constituent l'outil principal des municipalités pour mettre en œuvre les solidarités et organiser l'aide sociale au profit des habitants de la commune. Ainsi, les CCAS ont pour rôle de lutter contre l'exclusion, d'accompagner les personnes âgées, de soutenir les personnes souffrant de handicap et de gérer différentes structures destinées aux enfants.

Pour y parvenir, les CCAS possèdent d'ailleurs une double fonction : Accompagner l'attribution de l'aide sociale légale (instruction des dossiers de demande, aide aux démarches administratives...) et dispenser l'aide sociale facultative (aide alimentaire par exemple), fruit de la politique d'action sociale de la commune.

Le CCAS de MARIGNY-LE-LOZON attribue une aide sociale de 240 € par an en fonction de critères définis par le conseil d'administration

Les formulaires d'aides sociales sont à déposer en mairie avant le 28 octobre 2022.

LE REPAS DES AINES

Dimanche 4 septembre a eu lieu le repas offert par la commune pour nos plus de 68 ans. 215 convives dont 33 résidents de l'EHPAD « Les Hortensias » ont répondu à l'invitation du Fil d'argent.

Un grand bravo à l'association Le Fil d'argent, aux bénévoles. Merci aux commerçants de Marigny-le-Lozon pour la préparation du repas : Jordan « Les saveurs de Marigny », la Corbeille gourmande, aux Boulangeries Asselot et Housset et à Carrefour Market !



OLYMPIADES

Mercredi 28 septembre se sont tenues les Olympiades des EHPAD du département au gymnase de Marigny-le-Lozon : autre forme et intensité du sport mais belle démonstration de l'utilité de la pratique sportive au quotidien !

170 résidents de 26 établissements se sont réunis pour partager cette journée. Le sport nous rassemble, à tous les âges de la vie !



Nouveau service « paiement de proximité »



Pour payer en espèces*, rendez-vous chez votre buraliste agréé affichant ce logo

* en espèces dans la limite de 300€ ou par carte bancaire

Pour payer vos factures de cantine, d'hôpital, de crèche... ou vos amendes...

Comment payer ?

- 1 Vérifiez que votre avis, comporte :
 - un QR code
 - la mention payable auprès d'un buraliste dans les modalités de paiement
- 2 Rendez-vous chez votre buraliste avec votre facture, scannez et payez en toute sécurité



Retrouvez la liste des buralistes partenaires agréés auprès de votre centre des Finances publiques ou sur le site impots.gouv.fr/portail/paiement-proximité

REDACTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES



STATIONNEMENT POUR LE MINIBUS DE L'EHPAD

Pour permettre à nos aînés de participer à la vie locale, un emplacement est réservé pour le minibus de l'EHPAD les Hortensias le mercredi matin afin de leur faciliter l'accès au marché.



FERMETURE DU 31 OCTOBRE 2022

Le Pôle public
(mairie, agence postale et bibliothèque)
sera fermé le lundi 31 octobre 2022.

ENTRETIEN DES HAIES BORDANT LA VOIE PUBLIQUE

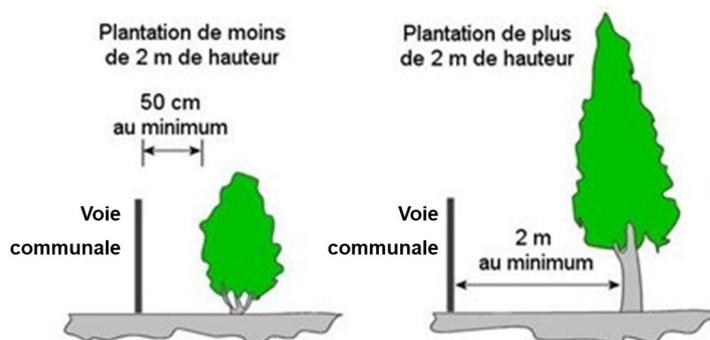
Vous possédez des haies qui sont implantées depuis longtemps entre votre terrain et le domaine public.

Chaque riverain a l'obligation d'élaguer ses arbres et tailler ses arbustes et haies, dès lors qu'ils sont en bordure des voies publiques. Pourquoi ? Afin de ne pas gêner le passage des piétons et de ne pas constituer un danger en cachant par exemple les feux et panneaux de signalisation, en diminuant la visibilité dans une intersection, ou même si des racines sortent du trottoir risquant de faire chuter un passant.

La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait.

- Tout arbre ou haie dépassant 2 mètres de haut doit être planté à 2 mètres au moins de la limite séparative avec le domaine public.
- Tout arbre ou haie ne dépassant pas 2 mètres de haut doit être planté au moins à 50 centimètres de la limite séparative.

Le Maire peut contraindre un propriétaire à élaguer des arbres et plantations en lui adressant une injonction de faire. En cas de mise en demeure sans résultat, le Maire pourra ordonner des travaux d'élitage, les frais afférents aux opérations étant alors automatiquement à la charge des propriétaires négligents.

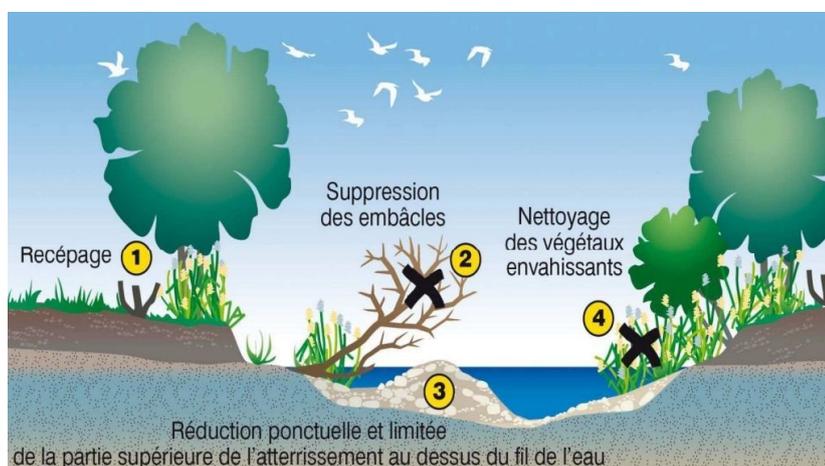


ENTRETIEN DES RUISSEAUX

Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau (article L215-14 du code de l'environnement). L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élitage ou recépage de la végétation des rives.

Si cet entretien n'est pas respecté, le service eau et assainissement de Saint-Lô Agglo est à disposition des élus, des exploitants agricoles et propriétaires de parcelles pour toutes questions techniques relatives aux cours d'eau et aux zones humides du territoire. Cependant, en cas de récidive nous n'avons pas l'accréditation pour verbaliser, c'est alors l'OFB (Office Française de Biodiversité) qui effectuera les démarches nécessaires.

Saint-Lô Agglo : 02.14.29.00.00





ECLAIRAGE PUBLIC NOCTURNE

Dans un contexte d'augmentation sensible du prix des énergies et suite aux recommandations nationales, de plus en plus de communes décident de mettre en place la coupure nocturne, c'est-à-dire que pendant une partie de la nuit l'éclairage public est éteint.

Ce dispositif permet ainsi de réaliser des économies d'énergie significatives et d'investir dans la préservation de la biodiversité. Le conseil municipal, réuni le 13 septembre dernier, a validé à l'unanimité le principe d'une coupure de l'éclairage public de 23 h à 6 h à compter du 10 octobre.

Parlons-en, Parlez-vous

Prenez exemple sur le quartier des Ormes !
Regroupez-vous pour mutualiser vos bacs d'ordures ménagères !



SÉCHERESSE ET RESTRICTION D'EAU

Malgré les pluies de septembre, la situation de la ressource en eau dans le département de la Manche reste préoccupante. Le secteur de Marigny-le-Lozon est en alerte renforcée et des mesures de restrictions sont à respecter.

SECHERESSE DANS MA COMMUNE SEUIL D'ALERTE RENFORCEE



Des mesures de restrictions sont à respecter

Pour les particuliers



- Le lavage des façades, terrasses, toitures et trottoirs est **INTERDIT**, sauf pour les professionnels de ce type de nettoyage sous réserve d'utiliser un système de recyclage de l'eau.

- Le nettoyage des véhicules (voitures, motos, bateaux...) est **INTERDIT**. *Hors stations professionnelles utilisant un système de recyclage et de matériel haute pression*

- L'arrosage des potagers et massifs est **INTERDIT entre 9h et 20h**. L'arrosage des pelouses est strictement interdit

- Le remplissage des piscines privées est **INTERDIT**. *(sauf pour les 1ères mises en eau des piscines en construction)*

- La réalisation et mise en service de nouveaux forages, pompages et retenues d'eau destinés à d'autres usages que l'alimentation en eau potable est **INTERDITE**

- Limitation des descentes des cours d'eau sur tout ou partie des cours d'eau suivants : Sélune, Sée, Sienne, Vire, Douve et pêche en eau douce interdite sur les cours d'eau de 1ère catégorie.

- Tous les types de travaux en rivière **sont soumis à accord préalable du service de police de l'eau**

- Interdiction du remplissage des plans d'eau sauf mares de gabions avec plan de gestion collective entre 19h et 10h.

PROJET DE CONSTRUCTION DE 11 LOGEMENTS COLLECTIFS

Manche Habitat lance un projet de construction de 11 logements collectifs à l'emplacement de l'ancien Hôtel communautaire du 1 rue du 8 mai 1945 .



| Type | Surface habitable | Surface balcon | Surface cellier | Surface Utile |
|------|-------------------|----------------|-----------------|---------------|
| 3 | 65,23 | 0,00 | 13,38 | 71,92 |
| 3 | 58,37 | 1,88 | 10,35 | 64,49 |
| 3 | 57,40 | 4,20 | 9,68 | 64,34 |
| 3 | 61,54 | 4,03 | 11,12 | 69,12 |
| 3 | 65,12 | 0,00 | 13,42 | 71,83 |
| 3 | 58,58 | 1,81 | 10,48 | 64,73 |
| 3 | 57,50 | 4,32 | 9,45 | 64,39 |
| 3 | 61,45 | 5,28 | 11,12 | 69,45 |
| 2 | 43,95 | 14,36 | 5,84 | 51,37 |
| 3 | 56,55 | 11,28 | 5,75 | 63,93 |
| 3 | 63,82 | 5,01 | 5,87 | 71,26 |

Il y aura en tout 11 logements : 10 logements de type 3 et un logement de type 2. Chaque logement disposera d'un grand cellier, et 9 logements disposeront d'une terrasse ou balcon. Il y aura 9 places de stationnement au rez-de-chaussée et un garage à vélo ou motos.

Les logements seront tous accessibles aux personnes à mobilité réduite grâce entre autres à un ascenseur, des douches à l'italienne équiperont ces logements.

D'un point de vue thermique, ces logement respecteront la nouvelle réglementation environnementale 2020 et les étiquettes DPE seront approximativement les suivantes :

Un contrôle d'accès sera installé sur la porte de hall d'entrée, avec une platine à défilement de noms et d'un combiné vidéo dans chaque logement. L'accès pourra se faire à l'aide de badges électromagnétiques.

Le chantier de déconstruction devrait démarrer au premier trimestre 2023 .

Ça s'est passé chez nous !

RED BALL EXPRESS

Le week-end du 16 et 17 juillet a eu lieu un rassemblement exceptionnel, jamais égalé, de + de 100 véhicules militaires au stade Yves Lemazurier.

Organisé conjointement par les associations BMVT (Belgian Military Vehicle Trust) et Bocage-Sud-Luberon de Marigny-le-Lozon, il reconstituait l'opération Red Ball Express d'août 44, partie de la Manche en direction de l'Est pour apporter médicaments, ravitaillements et matériel aux armées de Libération en progression.

Le samedi soir, un bal dans l'ambiance de l'époque a également eu lieu.



FORUM DES ASSOCIATIONS



Samedi 3 septembre, 22 associations ont répondu présentes.

Au cours de la journée près de 300 personnes se sont rencontrées pour échanger, s'informer et s'inscrire aux différentes activités tant sportives, culturelles, qu'environnementales/biodiversité qui leur étaient proposées ; avec possibilité pour les plus jeunes de profiter de la carte KioskAgglo.

EXPOSITION ARTS +

C'est plus de 600 personnes qui se sont déplacées pour admirer les œuvres de 40 exposants (peintures, sculpture, photos, etc..) à la salle du jardin Pillard du 12 au 18 septembre.

Lors de la clôture de cette exposition, des diplômes ont été remis à certains participants élus par les visiteurs.

Un hommage particulier a été rendu à M. Roger Potier, présent sur les lieux, 96 ans le plus ancien exposant (le plus jeune ayant 19 ans), pour ses nombreuses peintures.

Une belle réussite et à l'année prochaine !



CONCERT DE LA LYRE MARIGNAISE

La Lyre Marignaise, haute de ses 90 années, associée à la musique municipale de Cerisy la Salle depuis 1968, a organisé un concert dimanche 18 septembre 2022 devant la nouvelle mairie, place Cadenet, afin de faire connaître son répertoire varié (musiques de film, Disney, Queen, Bandas, Swing, Gospel...).

Ce concert était entièrement gratuit. Nous remercions les personnes - peu nombreuses malgré le nombre d'habitants à Marigny - qui étaient présentes pour leur soutien : ça nous a fait chaud au cœur.

La musique de Marigny - Cerisy la Salle accueille toute personne désirant jouer de la musique : débutant, amateur ou professionnel.

Prochains rendez-vous le 11 novembre et pour la Sainte Barbe le 3 décembre.

Texte de Sébastien LEPROVOST, président de la Lyre Marignaise, que vous pouvez contacter au 07.70.07.20.05.



LA FÊTE DU BOIS

La fête du bois, après 3 ans d'absence due aux conditions sanitaires, a eu lieu dimanche 25 septembre 2022 (date laissée vacante par le DUO Normand) à l'étang de Marigny Le Lozon.

La météo n'était malheureusement pas avec nous. Le matin nous avons essuyé quelques averses et l'après-midi s'est bien tenu. Les exposants sont dans l'ensemble satisfaits des contacts qu'ils ont eu. Il y a eu un bon public.

L'arbre à l'honneur était bien représenté et nous espérons que chacun a pu prendre conscience de son importance.

Notre animateur, Hervé Lemosquet, a été formidable toute la journée et nous avons eu une excellente ambiance grâce à lui: MERCI Hervé.

Merci aux exposants, aux visiteurs venus nous encourager, comme M. le maire, merci aux bénévoles présents pour mettre en place cette fête.

Si vous souhaitez rejoindre l'équipe de bénévoles, l'assemblée générale aura lieu prochainement, et vous pouvez également contacter Jean Marie Enée au 07.71.77.52.43



A noter...

- samedi 15 octobre : soirée danse vacances à la salle des fêtes de Lozon
- vendredi 21 octobre : assemblée générale de Marigny Je T'aime au local MJT, route de Quibou
- dimanche 23 octobre : bourse aux jouets de l'APE de l'école Julien Bodin de 9h à 17h au gymnase de Marigny
- samedi 5 novembre : repas de anciens de Lozon à la salle des fêtes de Lozon
- dimanche 6 novembre : repas du club de l'amitié de Marigny à la salle des fêtes de Lozon
- vendredi 11 novembre : Cérémonie Monument aux Morts, place du Dr Guillard à Marigny
- vendredi 11 novembre : loto du Fil d'argent à la salle des fêtes de Lozon
- samedi 19 novembre : repas de l'Amicale Cycliste à la salle des fêtes de Lozon
- dimanche 04 décembre : marché de Noël de l'APE du collège à la salle des Fêtes de Lozon
- samedi 10 décembre : soirée Danses vacances pour le Téléthon
- dimanche 18 décembre : corrida de Noël de Marigny Athlétique Club
- dimanche 18 décembre : loto de Marigny Je T'aime
- samedi 31 décembre : réveillon du comité des fêtes à la salle des fêtes de Lozon
- vendredi 13 janvier : vœux du maire à 20h à la salle des fêtes de Lozon
- lundi 16 janvier : don de sang



Concours de belote à la salle des fêtes de Lozon :

- mardi 25 octobre
- vendredi 4 novembre
- mardi 29 novembre

DU NOUVEAU DANS LA COMMUNE : BAUM'ELEC !

Pierre BAUMEL, jeune et dynamique chef d'entreprise, a choisi Marigny-le-Lozon pour installer son entreprise d'électricité générale. Pourquoi chez nous ? Tout simplement parce qu'il a grandi ici ! Sa maman Laurence fut adjointe au maire en charge des affaires sociales de la commune.

Désormais âgé de 25 ans, Pierre intervient dans un périmètre de 50 km autour de notre commune, pour tout travaux d'installation ou de dépannage, sur les projets neufs ou la rénovation de bâtis anciens, tout comme pour vos travaux d'électromécanique : moteur de portail, de compresseur par exemple.



Baum'elec propose également d'installer votre système de vidéosurveillance ou la prise de votre voiture électrique : tout un champ d'intervention qui vient compléter et renforcer l'offre de services sur le territoire !

Plus d'infos sur Facebook : Baum'Elec, sur baumelec50.fr ou par téléphone au 06 58 41 97 60.
Belle et longue vie à Marigny-le-Lozon !

RANDONNÉE DES ÉLUS ET DES AGENTS

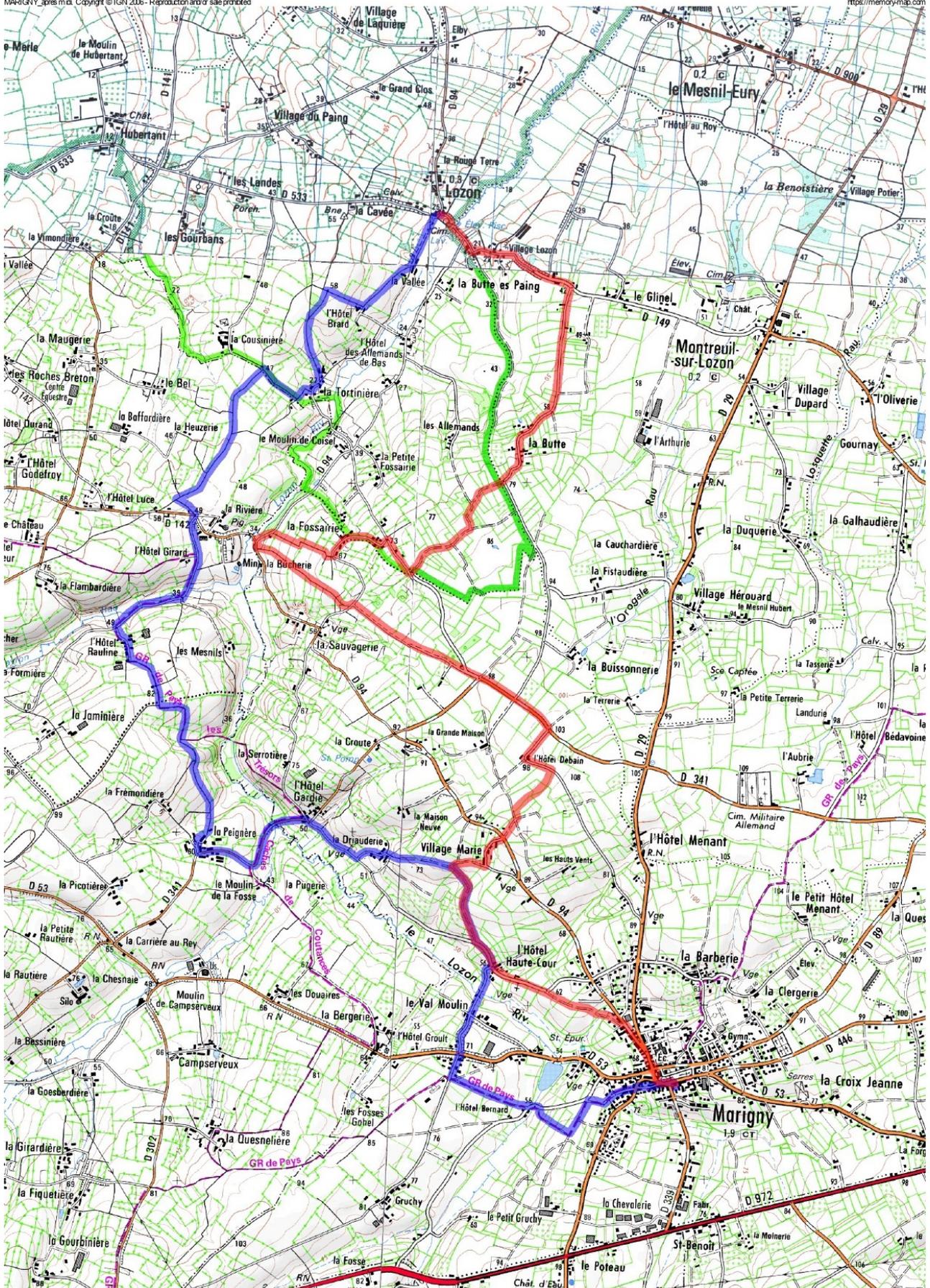


Le 10/09/2022 a eu lieu la première randonnée pédestre organisée entre le personnel et les élus de la commune dans la campagne environnante, encadrée par Guillaume de la FFR. Cette belle journée a été entrecoupée d'un moment de partage autour d'un pique-nique convivial et chaleureux.

Carte du parcours de randonnée

MARIGNY après midi. Copyright © IGN 2006 - Reproduction and/or sale prohibited

<https://memory-map.com>



LES SERVICES DANS LA COMMUNE

La Mairie de MARIGNY-LE-LOZON vous accueille :

Lundi : 9h à 17h (journée continue)
Mardi : 9h à 12h - 14h à 17h
Mercredi : 9h à 12h - 14h à 17h
Jeudi : 9h à 12h - 14h à 18h
Vendredi : 9h à 12h - 14h à 17h

Tél : 02.33.55.15.26

mail : accueil@marigny-le-lozon.fr

www.mairie-marigny.com

La Mairie annexe de LOZON vous accueille :

Le mardi de 10h à 12h

Tél : 02.33.56.23.34

mail : mairie.lozon@wanadoo.fr

| | | | |
|---|--|--|-----------------------|
| Mme Adèle HOMMET Conseillère Départementale : sur rendez-vous adele.hommet@manche.fr | 06.31.40.21.29 | MARIGNY TOURISME Chalet Place Westport le mercredi matin | |
| M. Philippe GOSSELIN Député de la Manche | 02.33.05.05.50 | Comité Départemental de Randonnée Pédestre (CDRP) | 02.33.55.34.30 |
| Mme Florence MAZIER Conseillère régionale florence.mazier@normandie.fr | 02.31.06.95.01 | ASSISTANTE SOCIALE : Manon MARAIS Tous les mardis de 9h à 12h au Pôle public sur rendez-vous | 02.33.77.28.93 |
| GENDARMERIE St Jean-de-Daye du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h et le dimanche de 9h à 12h et de 15h à 18h | 02.33.72.50.20 | C.L.I.C (Accès aux droits des personnes âgées) Centre médico social 7 rue de La Libération à Saint-Lô | 02.33.06.04.71 |
| AGENCE POSTALE COMMUNALE du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h le samedi de 9h à 12h | 02.33.55.15.26 | A.D.M.R Tous les mercredis de 9h30 à 11h45 au Pôle public | 06.65.11.04.10 |
| CRECHE | 02.33.06.12.37 | MAISON DE RETRAITE | 02.33.77.14.77 |
| ACCUEIL DE LOISIRS Pôle enfance | 02.33.72.23.98 | SAUR | 02.50.72.40.00 |
| R.P.E (Relais Petite Enfance) Mercredi de 9h à 11h30 et le jeudi de 16h à 18h30 | 02.33.05.23.84 | C.D.H.A.T (Amélioration de l'Habitat) 2e jeudi du mois | 02.33.75.64.24 |
| TARENTELLE Garderie périscolaire | 02.33.55.15.37 | MISSION LOCALE sur rendez-vous au Pôle public lundi matin | 02.33.57.17.17 |
| ECOLE JULIEN BODIN | 02.33.55.15.93 | S.S.I.A.D (Soins infirmiers à domicile) | 02.33.72.27.61 |
| ECOLE NOTRE DAME | 02.33.55.49.94 | DECHETTERIE lundi, mercredi, jeudi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h | |
| COLLEGE JEAN MONNET | 02.33.55.19.86 | BIBLIOTHEQUE lundi, jeudi et vendredi : 14h à 18h mercredi : 10h à 12h et 14h à 18h samedi : 10h à 12h | 02.33.56.81.29 |
| FAMILLES RURALES tous les mercredis de 16h30 à 17h30 au pôle public | 02.33.05.25.65 02.33.55.34.33 | | |



Visitez notre site internet : www.mairie-marigny.com